Image not found or type unknown

Avenant renegociation credit immobilier

Par **guillaume27**, le **13/09/2016** à **15:55**

Bonjour, faisant confiance à ma conseillère bancaire , nous avons acceptee ma femme et moi la renegociation de notre crédit immobilier. Notre conseillère nous dit que les frais de dossiers seront de 1200 euros pour cet avenant. Devant mes gros yeux et mon étonnement elle me stipule que c'est déjà le minimum qu'elle peut faire au niveau de sa direction. Toujours en confiance nous signons et nous laissons faire. Debut septembre je tombe sur les conditions tarifaires en vérifiant mes comptes et je vois que l'avenant d'un crédit immobilier est de 300 euros.....je demande des explications et on me répond que c'est le siege régional qui décide suivant le montant restant à rembourser ainsi que le profil du client. Je demande à nouveau des explications et qu'ils me fournissent leurs méthode de calcul afin de clarifier la situation et en gros la directrice cette fois nous répond que nous avons négocié de grè à grè , que nous avons accepté l'offre en signant et que donc cette somme est légitimement du. peuvent ils faire payer une somme qui ne correspond pas au tarif légal en vigueur? J'ai gardé tout les mails échanges , puis je éventuellement saisir le juge de proximité pour ce probleme? Par avance merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés